



ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Engagement en faveur d'une meilleure résilience

Publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Varsovie les 8 et 9 juillet 2016

08 Jul. 2016 - | Communiqué de presse (2016) 118 Issued on 08 Jul. 2016 |

Mis à jour le: 08 Jul. 2016 20:28

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance atlantique, restons unis dans notre détermination à maintenir et à développer encore notre capacité, individuelle et collective, de résister à toute forme d'attaque armée. Dans ce contexte, nous prenons aujourd'hui l'engagement de continuer d'améliorer notre résilience face à l'éventail complet des menaces, y compris les menaces hybrides, d'où qu'elles viennent. La résilience est un élément primordial pour une dissuasion et une défense crédibles et pour l'accomplissement efficace des tâches fondamentales de l'Alliance.
2. Notre engagement puise ses racines dans le Traité de l'Atlantique Nord. Il se fonde sur l'indivisibilité de notre sécurité et il sous-tend notre solidarité et l'engagement que nous avons pris de nous défendre mutuellement.
3. Nous sommes désormais confrontés à une gamme plus large, et en constante évolution, de défis militaires et non militaires en matière de sécurité, lesquels définissent le contexte de l'adaptation à long terme de l'Alliance. Pour assurer leur résilience face à ces défis, les Alliés doivent maintenir et protéger les capacités civiles critiques, en plus des capacités militaires et à l'appui de celles-ci, et œuvrer au sein du secteur public dans son ensemble, ainsi qu'avec le secteur privé. L'Alliance doit quant à elle continuer d'interagir, comme il conviendra, avec les autres instances internationales, en particulier l'Union européenne, et avec les partenaires.
4. Pour compléter et potentialiser nos capacités militaires, nous continuerons d'améliorer l'état de préparation du secteur civil. Sachant que la préparation du secteur civil est avant tout une responsabilité nationale, nous nous emploierons à répondre aux exigences agréées pour la résilience des pays. Nous protégerons

nos populations et notre territoire en renforçant la continuité des pouvoirs publics, la continuité des services essentiels et la sécurité des infrastructures civiles critiques. Et nous nous attacherons à faire en sorte que les forces militaires de nos pays et de l'OTAN puissent à tout moment bénéficier de l'appui adéquat de ressources civiles, notamment en matière d'énergie, de transport et de communication. À cette fin, il faudra en particulier que l'OTAN apporte un soutien pour ce qui est d'évaluer et, sur demande, de faciliter les progrès des pays.

5. Nous continuerons également d'assurer la préparation, la dissuasion et la défense contre des attaques perpétrées au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.
6. Nous améliorerons la résilience en continuant d'investir dans des capacités militaires robustes, souples et interopérables conformément au niveau d'ambition de l'OTAN et à l'engagement en matière d'investissements de défense que nous avons pris lors de notre sommet au pays de Galles. Nous protégerons nos chaînes d'approvisionnement militaires et nous nous employons, par un travail au niveau national et une coopération multinationale, à traiter, comme il convient, la question des dépendances qui existent à l'égard des anciens équipements militaires d'origine russe.
7. Nous allons aussi renforcer et améliorer, à titre prioritaire, la protection des infrastructures et des réseaux nationaux contre la menace croissante que représentent les cyberattaques et contre leur caractère de plus en plus sophistiqué. Dans ce contexte, nous avons pris aujourd'hui un engagement en faveur de la cybersécurité afin de faire en sorte que l'Alliance puisse rester en phase avec l'évolution rapide du panorama des cybermenaces.
8. Les mesures et les engagements pris par différents Alliés dans d'autres instances internationales, comme l'Union européenne, contribueront aussi à améliorer la résilience, et nous nous engageons à assurer une coopération appropriée entre l'OTAN et ces instances, comme souligné dans la déclaration commune publiée ce jour par le secrétaire général de l'OTAN, le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne. Par ailleurs, nous continuerons d'aider nos partenaires à remédier aux vulnérabilités existant dans leur pays, afin d'accroître la sécurité de notre voisinage et de l'Alliance.
9. La pierre angulaire de notre résilience est notre attachement commun aux principes de la liberté individuelle, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. En prenant aujourd'hui les mesures nécessaires pour améliorer notre résilience, nous réaffirmons notre détermination indéfectible à défendre nos populations et notre territoire contre toute menace, et à préserver ces valeurs.